

NÉGOCIATIONS

sttp•cupw secteur privé

Le 14 Avril 2022

Améliorations négociées pour les travailleuses et travailleurs de Bee-Clean de la région de l'Atlantique

Nous sommes heureux d'annoncer que, cette semaine, les travailleuses et travailleurs de l'entretien ménager de l'entreprise Bee-Clean à Dieppe et à Saint John (N.-B.) et à St. John's (T.-N.-L.) ont ratifié deux nouvelles conventions collectives avec leur employeur.

L'équipe de négociation du STTP, qui comprenait un membre de l'unité de négociation, a commencé à rencontrer la direction de Bee-Clean en février et est parvenu à un accord de principe étonnamment rapidement.

Voici certaines de nos revendications qui ont été satisfaites :

- Hausses salariales, protections salariales et protection contre l'inflation;
- Nombre accru de congés **payés**, y compris en ce qui concerne les congés annuels, les congés de maladie et le congé de deuil;
- Nouveaux congés **payés**, y compris : congé payé pour autres motifs (si fermeture du bureau de poste en raison du mauvais temps, d'une panne de courant, etc.), congé de quarantaine et congé payé pour violence familiale;
- Meilleures protections en matière de santé et de sécurité, et allocation pour l'achat d'équipement de protection individuelle.



Au début des négociations, les négociateurs patronaux avaient en main de l'information erronée provenant des gestionnaires locaux, mais, très vite, nous les avons remis sur la bonne voie.

Gains pécuniaires

Élimination des trois (3) échelons inférieurs de l'échelle salariale.

Augmentation du nombre de jours de congé de maladie, pour atteindre 5 jours **payés** d'ici la fin de la convention collective, et obtention d'autres congés **payés** à titre de protection salariale.

Dispositions offrant une protection salariale pour un minimum de 5 jours chaque semaine.

Indemnité de 100 \$ par année pour l'achat de chaussures à embout d'acier et de 60 \$ par année pour l'achat de pantalons (articles non fournis par l'employeur).

Hausse salariale immédiate de 7,3 % à 22 % (le pourcentage est fonction de l'échelon salarial occupé précédemment par l'employée ou employé).

Pleine rétroactivité à la date d'échéance de la convention collective précédente.

Hausse salariale correspondant à l'augmentation du salaire minimum, s'il y a lieu.

Le STTP est fier de compter les travailleuses et travailleurs de Bee-Clean parmi ses membres dans la région de l'Atlantique. Lorsque nous unissons notre pouvoir collectif pour faire en sorte que les travailleuses et travailleurs reçoivent de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, mais surtout pour qu'ils reçoivent dignité et respect, nous sommes tous gagnants. Cette bataille est peut-être terminée, mais il y a encore beaucoup à gagner pour l'ensemble des travailleurs. Les travailleuses et travailleurs de Bee-Clean sont toujours visés par le plan de réduction des salaires de Postes Canada, et nous devons y mettre fin.

Joignez-vous à nous pour féliciter nos consœurs et confrères de Bee-Clean qui ont défendu leurs droits et exigé davantage de leur employeur.

Nous souhaitons remercier les autres membres du comité de négociation, Kim Whittaker-Cormier, Bonnie Cormier, Line Doucet, Debby Ready et Mike Brown.

Solidarité,



Jim Gallant
Dirigeant régional des griefs



Toni MacAfee
Dirigeante régionale de
l'éducation et de l'organisation

/bk cope 225/gl scfp 1979